AR Prefecture
083-218300093-20261026-DEC_2026_22-AU
Reçu le 26/10/2026

**MAIRIE DE BANDOL 83150**
*SERVICE : FINANCES*

# DÉCISION DU MAIRE

N° 12

## SORTIE INVENTAIRE COMMUNAL – TRACTOPELLE

Nous, Franck Bertoncini, Maire de Bandol,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,
Vu, la délibération N° 2 en date du 10 avril 2026 par laquelle le conseil municipal délègue certaines de ses attributions au Maire,
Vu, la DPGF du marché MCH2548 signé le 16 décembre 2025,
Considérant que le matériel sus visé ne peut plus être affecté dans les différents services et par conséquent doit sortir de l'inventaire communal,

## - DÉCIDONS -

Article 1 : A compter du jour où la présente décision sera rendue exécutoire, le matériel suivant sera supprimé de l'inventaire communal :

**TRACTOPELLE D'OCCASION JCB 3CX N° SERIE 2099668 de 2012**
**N° inventaire 2016-1-0080**

Article 2 : Le tractopelle sera sorti de l'inventaire communal et repris par la société BERGERAT MONNOYEUR – 117 rue Charles Michels – 93200 SAINT DENIS

Article 3 : Cette opération fera l'objet 'un titre de recette 18 000 €

Article 3 : Monsieur le Receveur Municipal, Percepteur de Saint-Cyr-sur-Mer, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera déposée en Préfecture du Var et publiée selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le 26 octobre 2026

Franck Bertoncini
Maire de Bandol.

MAIRIE DE BANDOL (VAR)